



# Programme de Mobilité Internationale GCUB - GCUB-Mob

## Appel à candidatures GCUB-Mob n° 001/2024

Le Groupe de Coopération Internationale des Universités Brésiliennes (GCUB) poursuit son traditionnel Programme de places, assorties de bourses mensuelles, dans le cadre de son Programme de Mobilité Internationale GCUB-Mob, destiné aux étudiants internationaux ainsi qu'aux étudiantes internationales des cinq continents intéressés par des études de master ou de doctorat dans les universités brésiliennes membres.

### À propos des initiatives du GCUB

Le GCUB, fondé le 29 octobre 2008, est une association civile, de droit privé, à but non lucratif et non financier, à vocation académique, scientifique et culturelle, de durée illimitée, composée d'un réseau de 95 établissements d'enseignement supérieur brésiliens et de 6 internationaux. Sa mission institutionnelle est de développer des relations académiques, scientifiques et culturelles entre les établissements membres, et de promouvoir l'internationalisation universitaire à travers des programmes, des projets et des actions liés à la coopération internationale. Ces activités sont menées en collaboration avec des organisations internationales, des universités étrangères, des réseaux universitaires et des organismes gouvernementaux, couvrant un grand nombre de pays.

### 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 1.1. L'objectif de cet appel à candidatures est de régler la sélection des candidats et des candidates pour l'attribution de places, accompagnées de bourses mensuelles, offertes par les universités brésiliennes membres du GCUB, dans le cadre du Programme de Mobilité Internationale GCUB - GCUB-Mob. Ces places et bourses sont destinées à des programmes de master et de doctorat au Brésil, avec un début prévu pour 2025, selon les informations publiées dans le [Tableau des masters et doctorats des universités brésiliennes](#).
- 1.2. Le candidat et la candidate doit suivre le programme de master ou de doctorat pour lequel il a été sélectionné. Après avoir réussi toutes les évaluations et satisfait à toutes les autres exigences et conditions académiques, le candidat ou la candidate recevra le titre de maître ou de docteur de l'université d'accueil.



1.3. Le titre obtenu aura une validité officielle dans la République Fédérative du Brésil. Les procédures de reconnaissance dans d'autres pays relèvent de la responsabilité de l'intéressé ou de l'intéressée, le GCUB ou les universités et institutions partenaires du programme ne pouvant garantir ou assumer la responsabilité des procédures associées.

1.4. Les bourses accordées, conformément à la réglementation et à la législation brésilienne en vigueur, n'établissent pas de relation de travail ou commerciale entre le GCUB, les institutions partenaires et le candidat ou la candidate.

1.5. Langue:

1.5.1. Les candidats et les candidates doivent respecter les exigences linguistiques requises par les programmes de troisième cycle auxquels ils s'inscrivent. Des informations à ce sujet peuvent être trouvées dans le [Tableau des masters et doctorats des universités brésiliennes](#).

1.5.2. Avant de soutenir leur mémoire ou leur thèse, tous les candidats et toutes les candidates sélectionnés doivent justifier, au moins, d'un niveau intermédiaire de portugais, par le biais d'une certification à la discrétion de l'université d'accueil. Ladite certification doit être envoyée à l'adresse de courriel officielle du Programme GCUB-Mob : [gcub.mob@gcub.org.br](mailto:gcub.mob@gcub.org.br), avant la soutenance du mémoire ou de la thèse.

1.6. Calendrier des cours :

1.6.1. **Date approximative de début des cours de master et de doctorat** : selon le calendrier académique de chaque université d'accueil, conformément au [Tableau des masters et doctorats des universités brésiliennes](#).

1.6.2. **Durée approximative des études de master et de doctorat** :

- **Master** : Jusqu'à 24 mois après la date de début des cours, conformément aux normes et règlements internes de chaque programme.

- **Doctorat** : Jusqu'à 48 mois après la date de début des cours, conformément aux normes et règlements internes de chaque programme.

## 2. MODALITÉS ET DURÉE DU SOUTIEN

2.1. Pendant la période régulière de lien académique avec l'université d'accueil, chaque candidat et candidate sélectionné recevra les avantages suivants :



a. Exemption du paiement des frais d'inscription, des mensualités ou des annuités académiques relatives au programme d'études pour lequel l'étudiant a été sélectionné.

b. Bourse d'études:

- **Master** : Bourses mensuelles, avec comme référence minimale la valeur versée par les agences fédérales brésiliennes de financement de la recherche et des études supérieures aux étudiants brésiliens effectuant un master au Brésil. Le paiement est de la responsabilité de l'université d'accueil pendant toute la période régulière d'études, **jusqu'à un maximum de 24 mois**, conformément aux dispositions du [Tableau des masters et doctorats des universités brésiliennes](#).

- **Doctorat** : Bourses mensuelles, avec comme référence minimale la valeur versée par les agences fédérales brésiliennes de financement de la recherche et des études supérieures aux étudiants brésiliens effectuant un doctorat au Brésil. Le paiement est de la responsabilité de l'université d'accueil pendant toute la période régulière d'études, **jusqu'à un maximum de 48 mois**, conformément aux dispositions du [Tableau des masters et doctorats des universités brésiliennes](#).

**Remarque** : Pour que le paiement de l'un des avantages mentionnés soit effectué, le candidat ou la candidate sélectionnée doit se rendre à l'université d'accueil et suivre les instructions du Coordinateur Institutionnel du Programme GCUB-Mob concernant les procédures d'admission : ouverture d'un compte bancaire ; émission de documents requis par le gouvernement brésilien ; présentation d'une preuve d'assurance internationale avec une couverture médicale<sup>1</sup>, de laboratoire et hospitalière complète, incluant le rapatriement funéraire, valide sur tout le territoire brésilien ; présentation d'une preuve de régularité auprès des autorités migratoires brésiliennes et autorisation d'inscription aux études universitaires (passeport avec visa temporaire IV et/ou protocole de présentation à l'autorité migratoire pour autorisation de résidence). Le candidat ou la candidate sélectionné doit envoyer la documentation requise au GCUB dans les 45 jours suivant son inscription à l'université d'accueil, sous peine d'annulation de la place et de la bourse<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> La recherche et la sélection d'une assurance santé relèvent de la responsabilité de chaque candidat et de chaque candidate sélectionné. Le GCUB s'abstient de suggérer toute compagnie d'assurance. Le candidat ou la candidate sélectionné doit s'assurer que l'assurance couvre tous les aspects décrits au point 7.1.a. La Coordination Générale du Programme exige que le service soit souscrit avant l'arrivée du candidat ou de la candidate sélectionné au Brésil et doit être renouvelé annuellement pendant toute la durée de son séjour dans le pays. La preuve de renouvellement doit être envoyée au GCUB chaque année.

<sup>2</sup>À l'exception de l'assurance internationale avec une couverture médicale, de laboratoire et hospitalière complète, incluant le rapatriement funéraire, qui doit être souscrite avant l'arrivée au Brésil.



- c. Accès aux restaurants universitaires, le cas échéant, selon les mêmes modalités et conditions applicables aux autres étudiants de l'université d'accueil.
  - d. Accès aux cours, salles d'étude, bibliothèques, laboratoires et autres services universitaires, selon les mêmes modalités et conditions applicables aux autres étudiants de l'université d'accueil.
- 2.2. Le candidat ou la candidate sélectionné devra être en mesure de subvenir à ses besoins financiers pendant la période entre son arrivée au Brésil et le paiement du premier versement de la bourse d'études. Pour cette raison, la personne concernée doit obtenir auprès de l'université d'accueil des informations sur le début du paiement des bourses.

### 3. EXIGENCES POUR LES INSCRIPTIONS

#### 3.1. Exigences générales pour les inscriptions :

- a. Présenter une candidature à la bourse d'études individuelle en portugais, anglais, espagnol ou français.
- b. Être citoyen ou citoyenne d'un État ayant des relations diplomatiques avec le Brésil.
- c. Ne pas avoir la nationalité brésilienne.
- d. Déclarer être en bonne santé (physique et mentale) pour entreprendre des études de troisième cycle.
- e. Avoir la capacité de financer les dépenses supplémentaires non couvertes par la bourse, telles que : billet d'avion, frais de visa, assurance médicale internationale pour toute la durée des études et autres frais de subsistance.
- f. Indiquer le niveau auquel il ou elle postule : master ou doctorat.
- g. Présenter le diplôme de premier cycle, quel que soit le niveau auquel la personne postule : master ou doctorat.
- h. Dans le cas des candidats au doctorat, **il incombe au candidat ou à la candidate de vérifier si le programme de troisième cycle exige le diplôme de master ([Tableau des masters et doctorats des universités brésiliennes](#)). Le non-respect de cette exigence entraînera la disqualification du candidat ou de la candidate.**



3.2. Chaque candidat ou candidate peut postuler à un maximum de cinq cours de master ou de doctorat, dans différentes universités et de préférence, de différentes régions du Brésil ([voir la carte](#)).

#### 4. DOCUMENTS POUR LA CANDIDATURE

4.1. Les candidatures à des places, assorties de bourses, en master ou en doctorat doivent être soumises exclusivement par un formulaire de candidature en ligne.

4.1.1. Le candidat ou la candidate doit insérer les documents suivants, au format PDF, dans le Formulaire de Candidature en ligne :

- a. Copie de la pièce d'identité (document de nationalité, passeport ou carte d'identité nationale).
- b. *Curriculum Vitae* (il n'est pas nécessaire de fournir des justificatifs au moment de la candidature. Cependant, les justificatifs peuvent être demandés à tout moment par le GCUB ou par l'université d'accueil).
- c. **Pour les candidats et les candidates au master** : Diplôme, certificat de fin d'études universitaires ou attestation de l'université d'origine indiquant la prévision de fin d'études (licence ou baccalauréat universitaire).
- d. **Pour les candidats et les candidates au doctorat** : Diplôme, certificat de fin d'études universitaires complètes (licence ou diplôme universitaire équivalent) et de master (si requis par le programme de doctorat choisi).

**Pour chacun des cours souhaités, le candidat ou la candidate doit présenter deux textes :**

- **Spécifications** : Times New Roman, taille 12 ; interligne de 1,5 cm ; marges supérieure, inférieure, droite et gauche de 2,5 cm.

- **Contenu des textes** :

- **Texte 1**: Attentes et intérêts académiques ; perspectives professionnelles pour le retour dans le pays d'origine (maximum de 1.000 mots).

- **Texte 2**: Pour chacun des cours de master ou de doctorat souhaités, présenter un texte contenant un maximum de 4.000 mots, avec les

sujets suivants :

- justification de ladite sélection ;
- sujet central et problème à rechercher ;
- délimitation et justification de l'objet d'étude ;

5



- revue de littérature ;
- méthodologie ;
- calendrier ;
- références bibliographiques.

e. Pour les professeurs et les professeurs d'université : justificatif de lien avec un établissement d'enseignement supérieur.

**Remarque 1 :** La proposition de recherche présentée dans le texte 2 constitue un instrument d'évaluation pouvant être modifié ou remplacé après l'inscription au cours, sur recommandation d'un professeur-superviseur ou d'une professeur-superviseure, en fonction de l'adéquation aux axes de recherche du cours et de la faisabilité de la proposition.

**Remarque 2 :** Si le candidat ou la candidate est sélectionné pour la place, assortie d'une bourse d'études, et si l'université d'accueil en fait la demande, les documents indiqués dans les sous-sections 4.1 (b, c, d, e) doivent être officiellement traduits (traduction assermentée) en portugais.

4.2. Les inscriptions aux bourses sont gratuites, individuelles et effectuées électroniquement.

**Remarque :** Il est conseillé aux candidats et aux candidates de soumettre leurs propositions à l'avance, car le GCUB ne peut être tenu responsable des inscriptions non reçues en raison de problèmes techniques et de congestion du système électronique.

4.3. L'inscription au Programme de Mobilité Internationale du GCUB - GCUB-Mob implique la connaissance et l'acceptation inconditionnelle des règles et conditions établies dans cet appel à candidatures, sur lesquelles le candidat ou la candidate ne pourra invoquer l'ignorance.

4.4. Les informations fournies sont de la responsabilité exclusive du candidat et de la candidate, le GCUB et l'université d'accueil se réservant le droit de l'exclure du processus de sélection à n'importe quelle étape si des données incomplètes, incorrectes ou incohérentes sont présentées, en dehors des délais fixés, ou s'il est ultérieurement constaté que les informations ne sont pas véridiques.

4.5. Les documents originaux peuvent être demandés par le GCUB ou par l'université

d'accueil à tout moment.

- 4.6. Si le candidat ou la candidate effectue plusieurs inscriptions, seule la dernière inscription effectuée sera considérée comme valide.

6



## 5. PROCESSUS DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

- 5.1. Le processus d'évaluation des candidatures pour le Programme de Mobilité Internationale du GCUB - GCUB-Mob se déroulera en trois phases, toutes éliminatoires. Le candidat et la candidate peuvent être éliminés à n'importe quelle phase s'il ne remplit pas intégralement les critères établis à chacune d'elles.

- 5.1.1. La première phase de la sélection - **Analyse de la Cohérence Documentaire** - sera effectuée par une Commission désignée par la Direction Exécutive du GCUB, sous la responsabilité d'une université associée au GCUB.

a. Cette phase consiste en l'analyse de la documentation présentée dans les candidatures aux places, assorties de bourses, tel que décrit dans le point 4 de cet éditorial (DOCUMENTS DE CANDIDATURE), et sera sous la responsabilité d'une commission désignée par la Direction Exécutive du GCUB. Toute candidature présentant une documentation incomplète et/ou envoyée en dehors de la période établie par cet éditorial sera éliminée.

- 5.1.2. La deuxième phase de la sélection - **Analyse du Mérite et de l'Admissibilité** - relève de la responsabilité des universités d'accueil.

a. Le GCUB enverra toutes les candidatures approuvées lors de la première phase aux universités sélectionnées par le candidat et la candidate. Chaque programme évaluera les candidatures sur la base des documents présentés conformément au point 4 de cet éditorial (DOCUMENTS DE CANDIDATURE) et indiquera au GCUB son avis PRÉ-APPROUVÉ ou NON APPROUVÉ.

b. Les universités sont encouragées à préapprouver un nombre de candidats ou de candidates quatre fois supérieur aux places accompagnées de bourses offertes. Cette procédure permet une meilleure utilisation des bourses en cas de désistement et d'allocation du candidat ou de la candidate préapprouvé dans une autre université de son choix.

c. Autant que possible, pendant le processus d'évaluation, l'université doit prendre en compte les critères de répartition géographique des

pays d'origine des candidats et des candidates, sans préjudice du mérite académique.

5.1.3. La troisième phase de la sélection - **Classement Final** - sera réalisée par un Comité Consultatif d'Évaluation, composé de docteurs, d'enseignants des universités affiliées au GCUB, nommés par la Direction Exécutive du GCUB.



a. Le Comité Consultatif d'Évaluation mentionné au point 5 (PROCESSUS DE SÉLECTION DE CANDIDATURE) de cet Avis de candidature distribuera et classera les candidatures préapprouvées par les universités lors de la deuxième phase de la sélection. Le Comité Consultatif d'Évaluation prendra les décisions définitives sur l'attribution des places accompagnées de bourses et la répartition des candidats et des candidates pour les cours et les universités auxquelles ils se sont présentés. Le Comité prendra en compte les critères suivants : répartition géographique ; professeurs ayant des liens avec des institutions d'enseignement supérieur ; ordre de préférence des cours choisis par le candidat ou la candidate ; l'Indice de Développement Humain (PNUD)<sup>3</sup> du pays d'origine du candidat et de la candidate ; équilibre entre les sexes.

**Remarque 1 :** Aucune demande de réexamen ne sera acceptée à aucune étape du processus de sélection des candidatures.

**Remarque 2 :** Ni le GCUB ni les universités participantes ne délivreront de documents aux candidats ou aux candidates pendant les phases de sélection.

## 6. RÉSULTATS DE LA SÉLECTION

6.1. Le GCUB publiera les résultats sur son site : <https://www.gcub.org.br/>.

6.1.1. Le candidat ou la candidate sélectionné sera contacté par le GCUB, par l'adresse de courriel indiqué dans le formulaire de candidature, et informé de son admission au processus de sélection, de l'université et des cours pour lesquels il ou elle a été sélectionné.

6.1.2. En cas de refus de la place par le candidat ou la candidate, le GCUB, après accord de l'université d'accueil, convoquera les suppléants, conformément au classement établi par le Comité Consultatif d'Évaluation.

6.2. Les universités enverront une Lettre d'Acceptation aux candidats et aux candidates sélectionnés lors de la troisième phase, ainsi qu'une liste des documents nécessaires

à l'inscription aux cours.

<sup>3</sup> Pour connaître l'Indice de Développement Humain (IDH) par pays, veuillez consulter la dernière version du Rapport sur le Développement Humain produite par le Programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD. En considération des autres critères, les candidats et les candidates des pays avec un IDH plus bas seront privilégiés. Accédez à : <https://www.undp.org/pt/brazil/idh>.

8



6.2.1. Pour les candidats et les candidates sélectionnés travaillant dans des domaines liés à la santé, l'université d'accueil devra envoyer une lettre complémentaire signée par le Coordinateur du Programme, indiquant que le candidat ou la candidate sélectionné ne pourra pas effectuer de procédures avec des patients au Brésil, sauf ceux strictement nécessaires pour le développement d'activités de recherche liées à la thèse, conformément aux réglementations des Conseils Professionnels respectifs.

6.2.2. Dans le cas spécifique des candidats ou des candidates sélectionnés pour le cours de médecine, la lettre signée par le Coordinateur du Programme devra indiquer que le candidat ou la candidate sélectionné ne pourra pas pratiquer d'actes médicaux à l'extérieur du pays de l'établissement d'enseignement auquel il est affilié, à l'exception de ceux strictement nécessaires à sa formation. De même, le nom du responsable du candidat ou de la candidate sélectionné doit être indiqué auprès du Conseil Régional de Médecine, qui devra informer de la présence du candidat ou de la candidate sélectionné sous sa juridiction et en assumera la responsabilité solidaire (conformément à la Résolution CFM n° 1.832/2008, article 5, alinéas I et VI et article 7, § 5).

**Remarque 1 :** La Lettre d'Acceptation sous forme électronique doit être envoyée par l'université d'accueil aux candidats et aux candidates, avec copie au GCUB.

**Remarque 2 :** À la discrétion de l'université d'accueil, la lettre d'acceptation originale imprimée peut être envoyée directement à l'adresse des candidats et des candidates sélectionnés, sans préjudice de l'envoi du document électronique au candidat, à la candidate, et au GCUB

6.3. Contrat d'Acceptation de la place et de la bourse :

6.3.1. Le GCUB enverra le Contrat d'Acceptation, accompagné de la bourse, aux candidats et aux candidates sélectionnés par courrier électronique indiqué dans le formulaire de candidature. Les candidats ou les candidates sélectionnés ont jusqu'à dix jours à partir de la date d'envoi pour retourner le Contrat d'Acceptation signé, accompagné de la bourse. Si le candidat ou la candidate ne renvoie pas le contrat signé dans le délai imparti, l'absence de réponse sera considérée comme un refus de la place, accompagnée de la

bourse.

## 7. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DES CANDIDATS ET DES CANDIDATES SÉLECTIONNÉS

7.1. L'approbation finale des candidats ou des candidates sélectionnés pour l'octroi d'une place, accompagnée d'une bourse, dans le cadre du Programme de Mobilité

9



Internationale du GCUB - GCUB-Mob sera conditionnée par la signature du Contrat d'Acceptation, dans lequel le candidat ou la candidate s'engage à respecter les exigences du Programme. De plus, le candidat ou la candidate sélectionné doit s'abstenir de toute activité violant les règles de l'université d'accueil.

- a. Dans les 45 jours suivant son inscription à l'université, les candidats et les candidates sélectionnés doivent obligatoirement présenter un certificat d'assurance internationale couvrant les soins médicaux, de laboratoire et hospitaliers, valable sur tout le territoire brésilien, y compris le rapatriement funéraire. Le candidat et la candidate sélectionné doit souscrire une assurance médicale dans son pays d'origine. Une copie électronique du document doit être envoyée au GCUB et à l'université d'accueil avant de voyager au Brésil. **L'assurance médicale internationale doit couvrir la période initiale de 12 mois et doit être renouvelée de manière à couvrir toute la durée du séjour du candidat et de la candidate sélectionné au Brésil. Annuellement, l'étudiant et l'étudiante devra fournir au GCUB et à la coordination de son programme une assurance médicale internationale, sous peine de non-renouvellement ou d'annulation de son inscription.**
- b. Le candidat ou la candidate sélectionné doit présenter tous les documents requis par le programme d'études supérieures pour lequel il ou elle a été sélectionné.
- c. Le candidat ou la candidate sélectionné doit se consacrer à temps plein aux activités du programme<sup>4</sup> d'études et respecter la législation et la réglementation en vigueur dans le programme d'études supérieures, à l'université d'accueil et au Brésil.
- d. Le candidat ou la candidate sélectionné doit retourner dans son pays d'origine dans un délai de 30 jours après avoir terminé son master ou son doctorat au Brésil, sauf en cas de poursuite des études académiques.
- e. Sans préjudice de ce qui est prévu à l'article 2 (MODALITÉS ET DURÉE DU SOUTIEN), le candidat ou la candidate sélectionné doit couvrir toutes les autres dépenses liées à sa participation au Programme de Mobilité

Internationale du GCUB - GCUB-Mob, telles que les dépenses personnelles, le billet d'avion, l'assurance internationale, les frais de scolarité (par exemple, émission de certificats), les frais pour l'achèvement du cours (émission de certificat de fin d'études), la légalisation de documents, le traitement et

<sup>4</sup> Les candidats et les candidates doivent consulter le règlement intérieur et tous les autres règlements du cours auquel ils postulent, que ce soit pour un master ou un doctorat. De plus, les exigences relatives au niveau de langue doivent être respectées. Une fois inscrit à l'établissement, le candidat et la candidate sélectionné au programme.

10



l'émission de visa, ainsi que tout autre coût ou dépense supplémentaire non expressément couvert dans cet appel à candidatures.

- f. Il est de la responsabilité du candidat ou de la candidate sélectionné d'obtenir le visa approprié pour voyager au Brésil et de supporter tous les coûts liés à cette procédure. Avant de se rendre au Brésil, le candidat ou la candidate sélectionné doit contacter le Consulat du Brésil dans son pays d'origine ou dans le pays le plus proche, ou la représentation consulaire la plus proche de sa résidence afin d'obtenir un visa étudiant valide (Visa Temporaire IV) ou tout autre visa qui, selon la législation brésilienne, accorde au bénéficiaire l'autorisation d'effectuer des activités académiques à des fins d'études au Brésil.
- g. Le candidat ou la candidate sélectionné est responsable de maintenir à jour son Registre National des Migrants pendant toute la durée de ses études, en respectant les exigences d'immigration associées.
- h. Si le candidat ou la candidate sélectionné refuse la place après avoir signé le Contrat d'Acceptation, sans justification expressément acceptée par le GCUB et/ou par l'université d'accueil, il ou elle ne pourra pas postuler à un autre programme de bourses du GCUB pendant les 2 (deux) années suivantes. De plus, dans l'hypothèse où il ou elle aurait reçu le paiement d'une partie de la bourse d'études ou toute autre contribution financière offerte par les partenaires du Programme GCUB-Mob, il ou elle devra rembourser le montant total reçu à l'institution financeuse, conformément à ses règles et conditions.
- i. L'université d'accueil peut annuler la place et la bourse d'études si l'étudiant ou l'étudiante ne respecte pas les normes et les législations nationales, les normes académiques et les règlements internes de l'institution. Dans ce cas, l'université d'accueil et/ou d'autres bailleurs de fonds du Programme GCUB-Mob pourront exiger le remboursement total ou partiel des sommes versées à l'étudiant ou à l'étudiante pendant sa période de séjour au Brésil.

- j. Le candidat ou la candidate sélectionné doit informer le Coordinateur Institutionnel du Programme GCUB-Mob de l'université d'accueil chaque fois qu'il prévoit de voyager dans un autre pays. Les règlements des universités, des programmes de troisième cycle ou des agences de recherche octroyant les bourses d'études et/ou autres soutiens financiers peuvent contenir des règles restreignant les voyages internationaux pendant la durée du cours, ou exiger une justification pour le voyage. Il est donc important que le candidat ou la candidate sélectionné se renseigne sur ces conditions auprès du Coordinateur Institutionnel.

11



- k. Toutes les communications des candidats ou des candidates sélectionnés doivent être envoyées à l'adresse de courriel suivante : [gcub.mob@gcub.org.br](mailto:gcub.mob@gcub.org.br). Aucune autre forme de communication ne sera prise en compte pour ce sujet.

## 8. SUIVI DU PROGRAMME DE MOBILITÉ INTERNATIONALE DU GCUB - GCUB-MOB

- 8.1. Les universités d'accueil seront responsables de surveiller en permanence les progrès académiques et le bien-être des candidats et des candidates sélectionnés.
- 8.2. Les Coordinateurs Institutionnels du Programme GCUB-Mob, en collaboration avec la Coordination Générale du Programme et ses partenaires, se réuniront une fois par an pour évaluer et discuter des propositions visant à la continuité et à l'amélioration du Programme.

## 9. PARTENAIRES OU SUPPORTS INSTITUTIONNELS

- 9.1. L'Institut Guimarães Rosa du Ministère des Relations Extérieures du Brésil, la Commission Nationale de l'UNESCO pour le Brésil, le Conseil National des Fondations d'État pour le Soutien à la Recherche - CONFAP, l'Agence Universitaire de la Francophonie - AUF, l'Organisation des États Américains - OEA, l'Organisation pour la Coopération du Sud – OSC, l'Union des Universités d'Amérique Latine et des Caraïbes – UDUALC et le Conseil Supérieur Universitaire d'Amérique Centrale – CSUCA sont des institutions partenaires ou soutiennent du Programme GCUB-Mob.
- 9.2. Les partenaires ou supports institutionnels peuvent participer, en tant qu'observateurs, aux réunions d'évaluation mentionnées au point 8.2, ainsi qu'observer les réunions du Comité Consultatif d'Évaluation.

9.3. Tout soutien financier éventuellement offert par les partenaires ou supports institutionnels du Programme GCUB-Mob sera réglé par documentation spécifique.

**Remarque :** Les partenaires ou supports institutionnels n'assument aucune responsabilité civile, contractuelle ou extracontractuelle pendant toutes les étapes du programme.

## 10. CALENDRIER

Dates	Activités
	<div style="text-align: right;">12</div> 
30/04/2024	Publication de l'appel à candidatures
02/05/2024	Début des inscriptions en ligne
17/06/2024	Date limite des inscriptions en ligne
24/06/2024 a 29/06/2024	Analyse de la Cohérence Documentaire <b>(Première Phase)</b>
08/07/2024 a 16/08/2024	Analyse du Mérite et de l'Admissibilité par l'université <b>(Deuxième Phase)</b>
02/09/2024 a 06/09/2024	Classification Finale <b>(Troisième Phase )</b>
10/09/2024 a 20/09/2024	Homologation des candidats et des candidates approuvés par les universités brésiliennes
25/09/2024	Publication des résultats

## 11. CAS DE LACUNES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

11.1. Les situations non prévues dans cet appel à candidatures seront examinées par le Comité d'Appui aux Programmes de Recherche et d'Études Supérieures du GCUB - CAPPPG.

11.2. Des informations complémentaires peuvent être demandées en envoyant une demande exclusivement à l'adresse de courriel suivante : [gcub.mob@gcub.org.br](mailto:gcub.mob@gcub.org.br).

11.3. Le GCUB est responsable de la communication avec les candidats et les candidates du Programme GCUB-Mob tout au long du processus. La communication avec les candidats et les candidates sélectionnés à leur arrivée au Brésil et pendant toute la durée de leur séjour à l'université d'accueil relève de la responsabilité des coordinateurs institutionnels des universités partenaires et, le cas échéant, du GCUB.

